

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messengerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du lundi 8 décembre 2008**

Convocations adressées le 1^{er} décembre 2008.

L'an deux mille huit, le huit décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Mme HERMAN Christine, Madame SEVESTRE Maryline, Monsieur DESCHAMPS Pascal.

Absents excusés : Messieurs SEIGNEURET André, HUET Jean-Paul

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : M. Deschamps Pascal.

- Tarif de la restauration scolaire,

M. le Maire propose de fixer le prix du repas de la restauration scolaire au prix de vente unitaire fixé par le traiteur qui distribue les repas. Les charges fixes ; eau, personnel, divers consommables restent à la charge de la commune.

Actuellement, la commune achète le repas à 2,56 € TTC, il est proposé d'appliquer à compter de janvier 2009 le prix d'achat du repas au traiteur en TTC et de suivre ce tarif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide d'appliquer le tarif du repas du traiteur inscrit sur la dernière facture réglée par la commune.

- Tarifs des concessions et salle polyvalente,

Le Conseil Municipal décide de réviser le tarif des concessions soit pour 2 mètres carré à compter du 1^{er} janvier 2009:

- 1) la concession cinquantenaire : 222 €
- 2) la concession trentenaire : 135 €

Tarifs de la salle polyvalente en 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2009 soit :

- location pour une demi-journée hors week-end : 45 €
- location pour 2 jours consécutifs pour habitant de la commune : 113 €
- location pour 2 jours consécutifs pour habitant hors commune : 170 €
- Forfait couverts avec le lave-vaisselle : 50 €

La salle polyvalente et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres sinon des heures de nettoyage seront facturées à 20 € /l'heure.

Le tarif d'électricité est fixé à : HP : 0,174 €/KW – HC : 0,107 €/KW.

La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 400 €.

Les contrats signés en 2008 pour 2009 suivront la hausse de fin 2008.

La pénalité pour résiliation de contrat reste fixée à 25 % du prix de la location.

- Acquisition de fonciers sur le périmètre de protection du captage,

Suite à l'institution d'un droit de préemption sur le périmètre de protection autour du forage F2 « Le Boulay », la commune envisage de se porter acquéreur des parcelles ZM 25 et ZM 26 d'une superficie de 3 ha 29 a 10 ca comprises dans ce périmètre et appartenant aux Consorts BAZOGE. Les terres sont proposées au prix de 4 200 € l'hectare soit 13 822.22 €.

Après discussion, le Conseil Municipal charge et autorise Le Maire d'acquérir ces parcelles après avis du service des domaines, d'engager la procédure pour l'acquisition de ce bien préempté, et sollicite des subventions auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour le financement de cette opération.

- Présentation des devis de la salle polyvalente,

M. le Maire présente l'estimation du montant des travaux envisagés pour la réhabilitation de la salle polyvalente qui seront réalisés à compter de septembre 2009 :

Le Plan financement s'établit ainsi :

| Travaux | Montant HT estimation | Montant TTC | Financeurs | subventions |
|---------------------------------------------------|-----------------------|-------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Suivi des travaux | 5 397.30 | 6 455.17 | | |
| Chauffage et rafraichissement de la salle | 38 151.48 | 45 629.17 | Conseil Général : 20 % de 150 000 € : | 30 000 € |
| Chauffage sanitaire | 1 536.23 | 1 837.33 | | |
| Ventilation de la salle polyvalente | 17 615.05 | 21 067.54 | Conseil Régional : 20% sur 150 000 € | |
| Ventilation des sanitaires | 2 018.91 | 2 414.62 | Contrat pays Perche : | 30 000 € |
| Pose de menuiseries en aluminium et volets roulés | 24 440 | 29 230.24 | | |
| Menuiseries en PVC | 19 597.79 | 23 438.96 | Conseil Général Accessibilité aux personnes handicapées | Taux : 40 % |
| isolation | 12 029.04 | 14 386.73 | Autres financements possible | ► Enveloppe parlementaire |
| Electricité | 19 166.15 | 22 922.72 | | |
| carrelage | 14 041.23 | 16 793.31 | Autofinancement : | 99 477.11 |
| peinture | 4 618.04 | 5 523.18 | Avance TVA : | 31 257.51 |
| maçonnerie | 865.94 | 1 035.66 | | |
| Total des Travaux | 159 477.11 | 190 734.62 | | |

- Demande de subventions au FDAiC ,

Le Conseil Municipal approuve les travaux de rénovation de la salle polyvalente et sollicite des subventions au titre du fonds départemental d'aides aux communes 2009.

Il est envisagé de réaliser des travaux sur la voirie communale en limitant la dépense à 10 000 € (envisage des travaux sur les virages de la rue de la Maillière et aux Raffarinières) et le Conseil Municipal sollicite des subventions à cet effet.

Suite à la demande d'un agriculteur, il est envisagé de réaliser des travaux d'hydraulique agricole en bordure du CR 65 section ZY pour un montant de 7 283 €, le plan de financement s'établit ainsi :

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| subvention FDAiC de | 2 913.2 € |
| Participation de l'EARL la Vallée de | 2 913.2 |
| Autofinancement de la commune de | <u>1 456.6</u> |
| | 7 283.00 |

Le Conseil Municipal accepte et sollicite une subvention du FDAiC.

- Admission en non-valeurs,

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes l'exercice 2005 (location du commerce en juin, juillet, août 2005 et taxes d'ordures ménagères) soit un total de 1 374.45 €.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'inscrire en non valeur cette somme et de prévoir les crédits à l'article 654.

- Distribution du colis des anciens,

M. le Maire propose de distribuer une demi-bouteille de champagne accompagnée d'un bon d'achat de 20 € à retirer chez un commerçant aux 93 personnes concernées. Vu le refus de M. Herman Alain de participer, le bon d'achat sera à retirer à Brou et la distribution est prévue le 20 décembre.

- Indemnités de conseil aux comptables du trésor,

Le Conseil Municipal attribue aux Receveurs Municipaux de BROU des indemnités de Conseil, il a lieu de choisir le taux des indemnités de Conseil des receveurs visées à l'article 4 du 16 décembre 1983 , le Conseil Municipal fixe le taux à 100 % soit une indemnité brute de 60.87 € pour M. LEPAPE Joris ,de121.73 € pour M. LE GALL Lionel, de 182.60 € pour M. GAUVRIT Christian. De ces indemnités seront déduites la CSG et RDS.

- Avis pour demande d'agrandissement d'un élevage porcin,

Suite à l'enquête publique ouverte au sujet de l'installation classée pour l'extension d'un élevage porcin au « Gros Buisson » sur la commune de Illiers-Combray, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation car l'effectif maximum de porcs à l'engraissement passe de 1476 /an à 2916/an.

Après avoir écouté l'exposé du gérant de l'EARL BRULE qui a présenté son projet, les élus votent à bulletin secret et M. Bouillon Jean-Philippe n'a pas pris part au vote, le résultat du vote : 7 bulletins pour,

5 bulletins contre et aucun bulletin blanc.

A la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet d'extension.

- Informations et questions diverses.

Le Conseil accorde une subvention à l'Harmonie de Condé-sur-Huisne soit 80 € comme pour les autres associations pour sa participation aux animations du 13 et 14 juillet.

*** Investissements avant le vote du budget de la commune 2009**

M. Le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2008. Le Conseil Municipal accorde cette autorisation.

*** Modification des statuts du SITECI**

Le Comité syndical du syndicat Intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers-Combray lors de sa séance du 26 novembre dernier a proposé les modifications statutaires aux articles 1 et 5 en ajoutant dans les attributions « l'intégration de la prestation de service » à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SITECI.

*** Modification des statuts de la Communauté de communes du Perche-Gouet**

Le 22 avril dernier, le conseil Communautaire du Perche-Gouet a modifié les statuts de la CDC du Perche-Gouet pour intégrer la nouvelle compétence « mise en œuvre de dessertes locales ou particulières de transport en commun par délégation du Conseil Général ». Le Conseil Municipal approuve l'adoption de cette nouvelle compétence.

Lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2008, les statuts ont été modifiés pour intégrer dans la compétence obligatoire du développement économique l'action suivante qui concerne les Nouvelles technologies Informations et Communications « Etude et mise en œuvre de réseaux pour permettre la couverture en communications électroniques à haut et très Haut débit sur le territoire de la communauté de Communes du Perche-Gouet ». Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

Lors du conseil Communautaire du 5 novembre 2008, le Conseil a statué sur le projet d'adhésion de la CDC du Perche-Gouet, pour se faire, il a été proposé de modifier le paragraphe relatif au développement économique des statuts en y ajoutant la mention suivante « est reconnue d'intérêt communautaire la zone d'activités du parc d'Activités du Perche Eurélien ».

Le Conseil Municipal adopte le projet de modification des statuts.

Lors de cette même session, le conseil a accepté d'étendre la compétence du SPANC à l'entretien des installations d'assainissement non collectif, de ce fait il a lieu de modifier les statuts pour intégrer dans la compétence du SPANC ; l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal accepte d'étendre la compétence du SPANC à l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

D'autre part, suite à la restructuration du réseau des structures d'accueil et d'accompagnement professionnel des jeunes, il a lieu de modifier la compétence optionnelle au titre de l'action sociale intitulée « actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes ; participation à la mission locale ouest et sud de l'Eure-et-Loir »

Le Conseil Communautaire a approuvé :

- la dissolution des PAIO de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou
- la création d'une nouvelle mission locale Ouest et sud de l'Eure-et-Loir,
- la Nouvelle compétence optionnelle au titre de l'action sociale, intitulée « actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes ; participation à la mission locale ouest et sud de l'Eure-et-Loir ».

Le Conseil Municipal étant saisi pour se prononcer sur ces modifications, approuve à l'unanimité l'adoption de ces nouveaux statuts.

*Demande d'un abri-bus à la Verrerie et au Saussay en limite de la R.D. 364 ,
Après étude sur le terrain avec le Conseil Général, aucun emplacement n'a été proposé car les accotements ne sont pas suffisamment larges. De ce fait, il est demandé aux élus de réfléchir sur un aménagement.

*Proposition pour le changement du photocopieur

L'entreprise REB propose le changement du photocopieur soit un achat d'un montant de 2070 € garanti 4 ans ou une location de 57,50 € /mois pendant 4 ans avec une maintenance de 0.10 €/copie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'achat plutôt que de la location, charge et autorise le Maire à signer le devis et le contrat d'entretien, et de prévoir les crédits nécessaires.

* Achat d'un microphone,

Le microphone ne fonctionne plus, M. Deschamps est chargé d'acquérir un microphone filaire au prix maximum de 150 €.

Un usager aborde la question des difficultés de circulation dans la rue du purgatoire, il est décidé d'instaurer un sens unique dans le sens de la place vers la rue de la Maillière avec un stationnement autorisé sur la gauche. A titre consultatif, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre un arrêté de circulation pour l'application de cette mesure.

A fin de régler les dernières factures du lotissement, il a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

En section fonctionnement ; prévoir

La séance est levée à 23 heures 55.